



**Accueillir en stage
un étudiant
Infirmier en Pratique
Avancée en maison
de santé
pluriprofessionnelle**

QU'EST-CE QU'UN INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA) ?

Une définition de « la pratique avancée » par la loi de modernisation de notre système de santé.



Un déploiement de nouvelles compétences au sein des équipes de soins primaires.

Un double objectif :

- Améliorer l'accès et la qualité des soins ;
- Favoriser le développement des compétences des infirmiers.



Des missions élargies, en collaboration avec l'équipe pluriprofessionnelle : orientation, éducation, prévention, dépistage, actes, soins, renouvellement d'ordonnance et d'examen, etc., auprès de patients atteints de pathologies chroniques.

POURQUOI ACCUEILLIR UN INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE ?

Les bénéfices attendus sont multiples :



La participation à la formation d'un professionnel pour améliorer la prise en charge, par une approche complémentaire avec le médecin traitant.



Un partage de connaissances, d'expériences et une collaboration avec de nouveaux professionnels.



Promotion de nouvelles perspectives de carrière ; un mode d'exercice plus autonome.



Une amélioration de l'accès aux soins, une prise en charge diversifiée et une meilleure articulation des parcours entre la ville et l'hôpital.



Un renforcement des structures d'exercice coordonné en soins primaires.

ET SI VOUS INTÉGRIEZ UN IPA STAGIAIRE DANS VOTRE ÉQUIPE ?



Au sein de deux maisons de santé d'Île-de-France sont arrivées des demandes de stage de deux étudiants IPA en formation. Alors que la première souhaiterait réaliser son stage de première année, le second étudiant postule pour un stage de deuxième année. Chaque équipe se réunit pour donner leur avis sur les candidatures et réfléchir aux questions que les professionnels de santé se posent.



Questions logistiques

- A quel endroit s'installera l'IPA ?
- Quel planning préparer ?
- Quel est le matériel nécessaire ?

Questions organisationnelles

- Qui fera le tutorat ?
- Combien de temps est nécessaire pour le tutorat ?
- Quel sera le financement pour ce temps passé ?
- Le stagiaire IPA peut-il bénéficier d'une indemnisation de stage

Questions pédagogiques

- Quelles missions confier au stagiaire ?
- Quel sera le lien avec l'équipe ?
- Quelles sont ses responsabilités ?

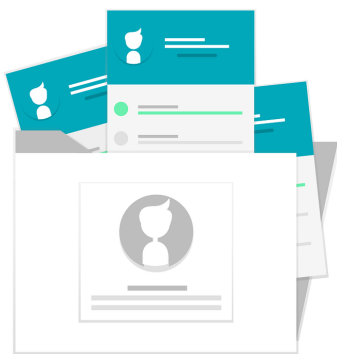
Le tutorat est exercé à la fois par un médecin généraliste maître de stage et un infirmier de la structure. Le coordinateur et le leader de la MSP se positionnent également comme des personnes ressources pour le stagiaire.



LE STAGE DE DÉCOUVERTE - 2 MOIS

Le stage de première année d'un étudiant IPA vise **la découverte du fonctionnement d'une maison de santé et la mise en pratique de données théoriques issues de l'enseignement**, en particulier ce qui concerne la sémiologie des patients atteints de maladies chroniques.

Une réflexion conjointe avec l'IPA définit sa première mission : découvrir la prise en charge d'une personne atteinte d'une maladie chronique. Pour cela, l'étudiant consulte les dossiers médicaux des patients concernés et :



- Vérifie si le dossier partagé sur le logiciel de la MSP est utilisé de manière optimale pour la coordination de la prise en charge,
- Vérifie si les informations contenues permettent la traçabilité du parcours de soins,
- Repère les évènements pouvant ou ayant conduit à une rupture de parcours,
- Apprécie la pertinence des protocoles pluriprofessionnels pour le parcours de soins.

En lien avec le médecin généraliste, l'étudiant est associé à la consultation des patients atteints de maladies chroniques.

En lien avec l'infirmier, l'étudiant est impliqué dans le suivi et la prise en charge de ces patients nécessitant des soins réguliers.

Ensuite, il sera proposé à l'IPA de présenter en réunion pluriprofessionnelle les résultats de son travail.



Pendant son stage, le stagiaire participe à la coordination des parcours de soins et des projets de santé publique. Il évalue la pertinence de ces actions pour l'amélioration du parcours de soins et de santé des personnes atteintes de maladies chroniques.



Enfin, l'étudiant est évalué sur un mémoire de fin de stage autour de la prise en charge d'un patient atteint d'une pathologie chronique stabilisée.

LE STAGE D'IMMERSION - 4 MOIS

Plus pro-actif que celui de première année, le stage d'immersion encourage l'étudiant à **proposer des actions d'interventions auprès des patients**. L'étudiant soutient un mémoire en lien avec la mention choisie. Le mémoire peut être ou non lié au stage. L'étudiant est considéré comme un collaborateur de la structure. Dans l'accompagnement et le suivi des pathologies chroniques, le stagiaire peut, en concertation avec ses tuteurs :



- Assister aux consultations des patients repérés en difficulté afin d'identifier les obstacles au suivi ; puis, en accord avec le médecin référent et avec l'équipe pluriprofessionnelle de la MSP, établir un nouveau plan de d'accompagnement que l'IPA coordonnera et appliquera.

Exemple : repérage d'une difficulté de mise en oeuvre d'une oxygénothérapie à domicile pour une personne en insuffisance respiratoire. L'étudiant IPA identifie les obstacles et propose des solutions.

- Intervenir auprès des patients qui consultent en soins non programmés. L'IPA identifie le motif de la consultation et évalue sa pertinence. Puis, l'IPA définit et met en oeuvre des séances d'éducation thérapeutique sur le suivi de la maladie.



- Evaluer l'utilisation des protocoles pluriprofessionnels qui concernent la prise en charge des maladies chroniques.

- Vérifier l'accès aux soins, à la couverture maladie et identifier une problématique faisant obstacle au parcours de soins. Ce bilan se fera en amont et en aval de l'accompagnement fait par la MSP.



Si vous souhaitez accueillir un étudiant IPA, vous pouvez vous renseigner auprès de votre fédération régionale ou bien auprès d'AVECsanté. Vous pouvez par ailleurs contacter les universités qui proposent cette formation.

Ce guide a été réalisé par



Avec la participation de

- Isabelle AUGER, directrice du Département Universitaire de Médecine Générale Paris Diderot
- Carole DI BENEDETTO, infirmière libérale et ASALÉE, étudiante IPA, membre du Conseil Administratif de la FemasAURA
- Tatiana HENRIOT, étudiante IPA et présidente de l'Union Nationale des Infirmier.e.s de Pratique Avancée (UNIPA)
- Liliana JOVIC, coordinatrice des unités d'enseignement Recherche, Sciences infirmières et Pratiques avancées, Paris Diderot
- Alain MERCIER, directeur du Département Universitaire de Médecine Générale Paris 13
- Benoît NGUYEN, coordinateur de la MSP de Mantes
- Martine NOVIC, co-responsable formation IPA, Université de Paris
- Rafael PRECIOSO, infirmier étudiant IPA
- Isabelle TERCINIER, infirmière étudiante IPA